PROGRAMME DE FORMATION
QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ?

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle. Les professionnels de l'immobilier doivent obligatoirement suivre une formation en déontologie de 2 heures. Ce module permet de répondre à cette obligation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Identifier les personnes soumises au Code de Déontologie ;
- Connaître les règles déontologiques auxquelles sont soumis les professionnels de l'immobilier concernés ainsi que les moyens de contrôle du respect de ces règles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en matière de professions réglementées et de déontologie professionnelle ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ?** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les professionnels concernés
II) Le contenu du code de déontologie
III) Le contrôle du respect des règles de déontologie

PROGRAMME DE FORMATION
LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme" permet de connaitre les obligations qui pèsent sur le professionnel en la matière.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier, les intermédiaires en assurance et les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître les professionnels concernés par le dispositif de LCB-FT et les obligations de vigilance en découlant ;
- Mettre en place les procédures et contrôles internes indispensables au respect de ces obligations ;
- Connaître le régime de la déclaration de soupçon auprès de la cellule TRACFIN et de l'effectuer en cas de besoin ;
- Procéder à une classification des risques et à une détection des anomalies.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions générales en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO
- 2h IAS/DDA
- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 2
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 2
- IAS/DDA : Assurances divers : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Crédit immobilier : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Prêts viagers hypothécaires : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : LCB-FT

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Obligations de vigilance à l'égard de la clientèle
II) Déclaration de soupçon
III) Procédures et contrôles internes
IV) Classification des risques

PROGRAMME DE FORMATION
MANDATAIRE IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

Cette formation aborde les spécificités de l'activité de mandataire immobilier, notamment les obligations légales, les relations contractuelles avec les mandants et les agences, ainsi que les compétences en négociation et en gestion de la relation client, afin de permettre aux participants d'exercer efficacement et en conformité avec les exigences du secteur.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maîtriser des connaissances essentielles à l'environnement de l'immobilier ;
- Etablir un dossier financier d'acquisition de biens immobiliers ;
- Conseiller un client en matière d'acquisition immobilière ;
- Maîtriser la dimension fiscale de l'investissement immobilier.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine ainsi que les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'immobilier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Mandataire immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Crédit immobilier : 7

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Environnement juridique des activités immobilières
II) L'investissement immobilier
III) L'acquisition de la propriété
IV) Le financement de l'investissement immobilier
V) L'environnement fiscal
VI) Le cadre réglementaire et la gestion du bien

PROGRAMME DE FORMATION
LES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER : L'INTERDICTION DES DISCRIMINATIONS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Depuis octobre 2020 les professionnels de l'immobilier sont soumis à l'obligation de se former sur le thème de la non-discrimination à l'accès au logement. Ce module permet de répondre à cette obligation.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître la règlementation afférente aux discriminations en matière immobilière.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en matière de professions réglementées et de déontologie professionnelle ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Le constat de l'existence de pratiques discriminatoires
II) Les outils pour lutter contre les pratiques discriminatoires
III) Les sanctions encourues en cas de pratiques discriminatoires

PROGRAMME DE FORMATION
LA LCB-FT DANS LE SECTEUR IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "La LCB-FT dans le secteur immobilier" présente les principales mesures liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le finance du terrorisme applicables aux professionnels de l'immobilier.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaître le dispositif de LCB-FT et les obligations de vigilance en découlant ;
- Connaitre les apports de la 5ème directive LCB-FT ;
- Mettre en place les procédures et contrôles internes indispensables au respect de ces obligations ;
- Procéder à une classification des risques et à une détection des anomalies.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir des connaissances sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'immobilier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **La LCB-FT dans le secteur immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- Thématique(s) : LCB-FT

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Cadre réglementaire à l'issue de la 5ème directive
II) Les obligations de vigilance

PROGRAMME DE FORMATION
LA LCB-FT DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "La LCB-FT dans le secteur de l'assurance" énonce la réglementation LCB-FT applicable au secteur de l'assurance.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaître le dispositif de LCB-FT et les obligations de vigilance en découlant ;
- Connaitre les apports de la 5ème directive LCB-FT ;
- Mettre en place les procédures et contrôles internes indispensables au respect de ces obligations ;
- Procéder à une classification des risques et à une détection des anomalies.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **La LCB-FT dans le secteur de l'assurance** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 2
- Thématique(s) : LCB-FT, Réglemenation

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Cadre réglementaire à l'issue de la 5ème directive
II) Les obligations de vigilance

PROGRAMME DE FORMATION
DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER POUR COMPTE DE CIF

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation professionnelle

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse aux conseillers en investissements financiers et aux démarcheurs bancaires et financiers qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

Cette formation aborde les obligations légales liées au démarchage, les règles de conformité et de transparence, ainsi que les bonnes pratiques pour établir une relation de confiance avec les clients, tout en respectant les exigences réglementaires spécifiques au métier de CIF.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaitre les principales règles incombant au CIF en matière de démarchage bancaire.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les conseillers en investissements financiers et les démarcheurs bancaires et financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir des notions relatives au conseil en investissement financier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Démarchage bancaire et financier pour compte de CIF** représente un volume horaire d'enseignement de **1 heure**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Notion de démarchage bancaire et financier

A) Présentation générale
B) Personnes concernées
C) Dérogations/exclusions
D) Interdictions

II) Notion de démarchage bancaire et financier pour compte de CIF

A) Définition
B) Notion de démarcheur bancaire et financier
C) Carte de démarcheur
D) Absence de registre
E) Missions du démarcheur bancaire et financier pour compte de CIF
F) Obligations du démarcheur bancaire et financier
G) Informations à fournir au client
H) Récapitulatif du processus de démarchage
I) Sanctions
J) Responsabiité civile

PROGRAMME DE FORMATION
PACK DÉONTOLOGIE DU PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER - 4H

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

Cette formation permet de répondre aux obligations de formation déontologique des professionnels de l'immobilier, sont ainsi abordées les obligations légales spécifiques aux agents immobiliers, ainsi que les bonnes pratiques professionnelles, afin de renforcer la confiance des clients et des partenaires tout en respectant le cadre juridique.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Identifier les personnes soumises au Code de déontologie ;
- Connaître les règles déontologiques auxquelles sont soumis les professionnels de l'immobilier concernés ainsi que les moyens de contrôle du respect de ces règles ;
- Connaître la règlementation afférente aux discriminations en matière immobilière.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'immobilier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Déontologie du professionnel de l'immobilier - 4h** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ?
A) Les professionnels concernés
B) Le contenu du code de déontologie
C) Le contrôle du respect des règles de déontologie
II) Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations
A) Le constat de l'existence de pratiques discriminatoires
B) Les outils pour lutter contre les pratiques discriminatoires
C) Les sanctions encourues en cas de pratiques discriminatoires

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCES ET ANIMAUX (CHIENS, CHATS ET NAC)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Les animaux de compagnies font partie de nombreux foyers français, dont ils sont des membres à part entière. Tout comme un être humain, ils peuvent subir des dommages, en causer ou faire l'objet de soins vétérinaires, tout cela entrainant des coûts pour leurs propriétaires. Pour faire face à ces frais, les propriétaires vont avoir recours au mécanisme de l'assurance. Ce module présente les principaux éléments de cette assurance.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaître les différentes garanties et exclusions en matière d'assurance pour animaux ;
- Appréhender les facteurs impactants le coût d'une assurance pour animaux.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurances et animaux (chiens, chats et NAC)** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 2
- Thématique(s) : IARD

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Les garanties et les exclusions
A) La couverture de la responsabilité civile
B) La couverture de la mortalité
C) La couverture santé
II) Le coût des assurances pour animaux

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE OBSÈQUES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Les obsèques ont un coût non négligeable, qui peut avoir des conséquences néfastes pour les personnes qui doivent s'occuper des obsèques du défunt. Afin de pallier cette difficulté et de prévoir les conséquences de ses obsèques il est possible de souscrire une assurance obsèque. Cette formation présente les principales règles de cette assurance.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaître les mécanismes et les garanties couvertes par l'assurance obsèque ;
- Conseiller et informer son client dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- Comparer l'assurance obsèque et décès.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance obsèques** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 2
- Thématique(s) : Prévoyance-Retraite

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Les mécanismes de l'assurance obsèques
II) Distinction et complémentarité avec l'assurance décès
III) Les garanties couvertes : principes et exclusions
IV) Les devoirs de conseil et d'information de l'assureur

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE DÉCÈS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation présente le mécanisme de l'assurance décès (notion, garanties, exclusions, devoir de conseil et d'informations).

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaître les mécanismes et les garanties couvertes par l'assurance décès ;
- Conseiller et informer son client dans le respect de la réglementation en vigueur.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance décès** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 2
- Thématique(s) : Prévoyance-Retraite

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Les mécanismes de l'assurance décès
II) Les garanties couvertes : principes et exclusions
III) Les devoirs de conseil et d'information de l'assureur

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation présente le mécanisme de l'assurance RC pro, les enjeux juridiques et pratiques de cette assurance, notamment les garanties, les exclusions, et les démarches nécessaires pour se conformer aux exigences réglementaires, tout en protégeant l'activité professionnelle des risques potentiels.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaître les mécanismes et les garanties couvertes par l'assurance RC pro ;
- Conseiller et informer son client dans le respect de la réglementation en vigueur.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance responsabilité civile professionnelle** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 3
- Thématique(s) : Prévoyance-Retraite, Gestion du Patrimoine Professionnels

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Notion d'assurance RC pro
II) Quelles sont les garanties et les exclusions de l'assurance RC pro
III) Les devoirs de conseil et d'information de l'assureur

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCES ET CONSTRUCTION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

De nombreux évènements peuvent entrainer des dommages à une construction, des mécanismes assurantiels permettent de se protéger face à ces conséquences dommageables. Cette formation traite de la responsabilité en matière de construction, de l'assurance responsabilité civile décennale et de l'assurance dommage-ouvrage.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les principes de la responsabilité en matière de construction ;
- Connaître les mécanismes assurantiels en matière de construction.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurances et construction** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 4
- Thématique(s) : IARD

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY

(Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) La responsabilité en matière de construction
II) Le mécanisme assurantiel en matière de construction
A) Assurance responsabilité civile (RC) décennale
B) Assurance dommage-ouvrage

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE AUTOMOBILE - VÉHICULE TERRESTRE À MOTEUR

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

Cette formation traite des garanties obligatoires et facultatives, des mécanismes d'indemnisation, des exclusions spécifiques, ainsi que des obligations légales, afin d'accompagner les professionnels dans la gestion et la souscription de contrats adaptés aux besoins des clients.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les mécanismes de l'assurance automobile - véhicule terrestre à moteur ;
- Conseiller et informer son client dans le respect de la réglementation en vigueur.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance automobile - véhicule terrestre à moteur** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 3
- Thématique(s) : IARD

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LE BEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Les obligations légales d'assurance
II) Les obligations d'information et de conseil de l'assureur
III) Les différentes garanties de l'assurance
IV) L'indémnisation et le coût

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation présente le mécanisme de l'assurance multurisques habitation, les principes fondamentaux, les garanties offertes, les exclusions courantes et les obligations légales, tout en mettant l'accent sur les conseils pratiques pour accompagner efficacement les clients dans le choix et la gestion de leur contrat.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les mécanismes de l'assurance multirisques habitation ;
- Conseiller et informer son client dans le respect de la réglementation en vigueur.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance multirisques habitation** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 3
- Thématique(s) : IARD

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY

(Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Les obligations légales d'assurance
II) Les obligations d'information et de conseil de l'assureur
III) Les différentes garanties de l'assurance multirisques habitation
IV) L'indémnisation et le coût

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation présente le mécanisme de l'assurance garantie loyers impayés.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier, et les intermédiaires en assurance qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser le mécanisme de l'assurance garantie loyers impayés.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance garantie loyers impayés** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO
- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- Thématique(s) : Gestion du Patrimoine Particuliers, Location immobilière

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) L'assurance en couverture des loyers impayés dite GLI
II) La "garantie" VISALE (Visa pour le logement et l'Emploi)

PROGRAMME DE FORMATION
LES BIAIS COGNITIFS - FINANCE ET ASSURANCE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation présente les biais cognitifs - Finance et Assurance, c'est-à-dire les mécanismes de pensée qui vont altérer le jugement des investisseurs ou des professionnels. Il est essentiel de les comprendre pour appréhender leur impact sur les décisions d'investissement.

Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en assurances et à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître les principaux biais cognitifs et leur impact

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurances et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - Etre soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les biais cognitifs - Finance et Assurance** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 3

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression, ...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) le biais de confirmation
II) le biais de Momentum
III) le biais d'aversion au risque
IV) le Biais de disposition
V) le biais d'excès de confiance en soi
VI) le biais de status quo

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IOBSP - CRÉDIT AUX PROFESSIONNELS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation parle des spécificités des financements dédiés aux professionnels, les critères d'éligibilité, les garanties, et les particularités des relations avec les établissements prêteurs, afin d'accompagner les participants dans la structuration et la présentation de dossiers adaptés aux besoins de leurs clients.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaitre la réglementation applicable aux IOBSP ;
- Identifier les différents types de crédits à destination des professionnels ;
- Analyser la capacité d'emprunt des clients professionnels ;
- Gérer les dossiers de crédits aux professionnels.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IOBSP - Crédit aux professionnels** représente un volume horaire d'enseignement de **7 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 7

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à la réglementation IOBSP appliquée au crédit professionnel
II) Les différents types de crédits aux professionnels
III) Le devoir de conseil et l'analyse de la capacité d'emprunt des professionnels
IV) Montage et gestion des dossiers de crédit professionnel
V) Gestion des risques et des garanties dans le cadre des crédits aux professionnels

PROGRAMME DE FORMATION
PACK DDA/IAS - RÈGLEMENTAIRE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en assurance.

Cette formation aborde les obligations légales, les règles de transparence, les bonnes pratiques en matière de conformité et de conseil, ainsi que les responsabilités des professionnels, afin de garantir une pratique en totale adéquation avec les normes en vigueur.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaitre la réglementation applicable aux IAS ;
- Maitriser l'obligation de conseil et d'information ;
- Maitriser le process de distribution.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack DDA/IAS - Règlementaire** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 15
- Thématique(s) : Réglementation

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à la Directive Distribution d'Assurances (DDA)
II) Obligations de conseil et d'information
III) Processus de distribution d'assurance
IV) Conformité et gestion des risques dans la distribution
V) La protection du consommateur en assurance

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IMMO - OPTIMISER LA PROTECTION DU PATRIMOINE DU CHEF D'ENTREPRISE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des professionnels de l'immobilier.

Cette formation aborde les outils et stratégies adaptés pour sécuriser le patrimoine professionnel et personnel, en tenant compte des risques liés à l'activité entrepreneuriale, et propose des solutions concrètes pour préserver et transmettre ce patrimoine dans les meilleures conditions.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Diagnostiquer le patrimoine du chef d'entreprise ;
- Proposer des solutions patrimoniales à destination d'un chef d'entreprise.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'immobilier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IMMO - Optimiser la protection du patrimoine du chef d'entreprise** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- Thématique(s) : Patrimoine professionnel

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Diagnostic patrimonial de l'entreprise : Analyse des actifs professionnels et personnels, et identification des risques
II) Régime fiscal des revenus du dirigeant
III) Protection des actifs professionnels : Utilisation de la société
IV) Transmission d'entreprise : Stratégies de transmission
V) Gestion des risques : Assurance-vie, prévoyance et protection du dirigeant

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IMMO - OPTIMISER LA PROTECTION DU PATRIMOINE DU PARTICULIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des professionnels de l'immobilier.

Cette formation aborde les outils juridiques et fiscaux permettant de sécuriser le patrimoine, les stratégies adaptées pour anticiper les risques et les meilleures pratiques pour organiser la transmission, tout en répondant aux attentes spécifiques des particuliers.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Diagnostiquer le patrimoine du particulier ;
- Proposer des solutions patrimoniales à destination d'un client particulier.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'immobilier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IMMO - Optimiser la protection du patrimoine du particulier** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- Thématique(s) : Patrimoine particulier

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Diagnostic patrimonial : Analyse des actifs, passifs et des risques liés à la gestion du patrimoine
II) Stratégies fiscales (IFI, successions, donations)
III) Protection des actifs : Régimes matrimoniaux et clauses protectrices
IV) Transmission du patrimoine : Donation-partage, assurance-vie, démembrement de propriété
V) Société civile immobilière (SCI) : Utilisation de la SCI pour protéger et transmettre le patrimoine immobilier
VI) Préparation à la retraite : Optimisation des revenus et du capital

PROGRAMME DE FORMATION
PRIVATE EQUITY

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en assurance.

Cette formation aborde les mécanismes clés du Private Equity afin de permettre aux participants de maîtriser les spécificités de ce secteur en pleine expansion.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser la réglementation et les enjeux du produit private equity.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de la finance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Private equity** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 3
- Thématique(s) : Finance

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Définition du capital-investissement et des fonds d'investissement.
II) Les différents véhicules d'investissement et leurs spécificités juridiques, financières et fiscales.
III) Les documents contractuels clés
IV) Suivi des investissements et gouvernance d'entreprise

PROGRAMME DE FORMATION
PRODUITS STRUCTURÉS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en assurance.

Cette formation aborde les mécanismes de fonctionnement, les différentes typologies de produits, les risques associés et les aspects réglementaires des produits structurés, afin de permettre aux participants de conseiller efficacement leurs clients et de structurer des solutions sur mesure.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser le mécanisme et la réglementation des produits structurés.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de la finance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Produits Structurés** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 3
- Thématique(s) : Finance

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Qu'est-ce qu'un produit structuré
II) Typologies de produits structurés
III) Les quatre grandes familles
IV) Les risques liés aux produits structurés
V) Les risques liés au marché

PROGRAMME DE FORMATION
TOUT SAVOIR SUR LE RÈGLEMENT MICA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en assurance.

Cette formation aborde le règlement MiCA (Markets in Crypto-Assets), qui encadre le marché des actifs numériques au sein de l'Union européenne.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les apports de la réglementation MiCA.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de la finance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Tout savoir sur le règlement MiCA** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 3
- Thématique(s) : Règlementation

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Exigences pour les émetteurs de stablecoins
II) Obligation de transparence : prix, volumes et risques
III) Obligations des prestataires de crypto-actifs en matière de LCB-FT

PROGRAMME DE FORMATION
IOBSP - ENTREPRENEUR - LES LEVIERS MOTIVATIONNELS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation parle des leviers motivationnels pour les entrepreneurs IOBSP.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Identifier les leviers motivationnels des entrepreneurs IOBSP.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **IOBSP - Entrepreneur - Les leviers motivationnels** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Reste a définir :
Valeurs du cabinet
Missions du cabinet
Vision du cabinet

PROGRAMME DE FORMATION
IOBSP - ENTREPRENEUR - LES STATUTS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement

Cette formation parle des enjeux juridiques et stratégiques liés au choix du statut pour les entrepreneurs IOBSP, en prenant en compte les spécificités du secteur et les implications fiscales et sociales.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Identifier les différents statuts d'IOBSP et leurs enjeux.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **IOBSP - Entrepreneur - Les statuts** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Reste a définir :
Juridique (AE/EI/sociétés - TVA, comptabilité)
Agréments

PROGRAMME DE FORMATION
IOBSP - ENTREPRENEUR - LES STRATÉGIES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation parle des outils et méthodes nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de stratégies adaptées aux besoins des entrepreneurs IOBSP, en tenant compte des objectifs financiers, juridiques et commerciaux spécifiques au secteur.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Identifier les stratégies liées au développement de l'activité d'IOBSP.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **IOBSP - Entrepreneur - Les stratégies** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Reste a définir :
Distribution
Process
Communication

PROGRAMME DE FORMATION
IOBSP - ENTREPRENEUR - RENTABILITÉ

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation fournit les clés pour analyser et améliorer les performances financières, en intégrant les aspects juridiques, fiscaux et stratégiques, afin de garantir une gestion efficace et durable de leur activité.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Analyser et améliorer les performances financières de l'activité d'IOBSP.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **IOBSP - Entrepreneur - Rentabilité** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Reste a définir :
CA (composition, produits, honoraires, commission)
Charges
Distribution (mandataire ou salarié)

PROGRAMME DE FORMATION
IOBSP - PARCOURS CABINET - CLÔTURER SON CABINET EN TOUTE SÉRÉNITÉ : LES ÉTAPES CLÉS POUR UNE CESSATION RÉUSSIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation propose des outils et des solutions pour organiser efficacement cette transition, en tenant compte des obligations légales, des aspects contractuels et des impacts financiers, afin d'assurer une cessation dans les meilleures conditions.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Comprendre les obligations juridiques et réglementaires en matière de cessation d'activité pour un cabinet d'IOBSP ;
- Identifier les conséquences de la cessation d'activité sur les relations entre le mandant et les mandataires ;
- Analyser les modalités de résiliation des mandats en cours lors de la cessation du cabinet ;
- Évaluer les impacts financiers et patrimoniaux liés à l'arrêt d'activité d'un cabinet d'intermédiation.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **IOBSP - Parcours cabinet - Clôturer son cabinet en toute sérénité : Les étapes clés pour une cessation réussie** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les formalités de clôture d'activité
Les étapes clés de la cessation d'activité
Gestion des contrats et des engagements
Communication auprés des parties prenantes

II) Gestion des aspects financiers et organisationnels
Clôture des obligations financières
Liquidation des actifs et des engagements
Anticiper l'après-cabinet

PROGRAMME DE FORMATION
IOBSP - PARCOURS CABINET - STRUCTURER SON CABINET D'INTERMÉDIATION : DE LA CRÉATION À LA CONFORMITÉ

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation accompagne les professionnels dans la structuration juridique, fiscale et stratégique de leur cabinet, tout en leur fournissant les outils nécessaires pour établir des partenariats solides et développer leur activité de manière pérenne.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Comprendre le cadre juridique et réglementaire applicable à la création d'un cabinet d'IOBSP ;
- Identifier les obligations légales et administratives pour l'enregistrement et la mise en conformité du cabinet ;
- Analyser les différentes structures juridiques possibles pour un cabinet d'IOBSP et leurs implications.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **IOBSP - Parcours cabinet - Structurer son cabinet d'intermédiation : de la création à la conformité** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Comprendre les acteurs et les obligations réglementaires
Les organes officiels et leurs missions
Choisir son association agréée
La conformité comme pilier du cabinet

II) Formalités d'inscription et protection du dirigeant
Les formalités d'inscription
Protéger le dirigeant et sécuriser l'activité
Recruter et intégrer des mandataires et salariés

III) Administration et organisation de la distribution
Structurer les procédures internes
Mentions légales et conformité de la communication
Structuration de la distribution

PROGRAMME DE FORMATION
IOBSP - PARCOURS CABINET - STRUCTURER, CONTRÔLER ET OPTIMISER L'ACTIVITÉ DU CABINET EN CONFORMITÉ (COBSP - MIOBSP)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation fournit des outils et des méthodes pour assurer une gestion efficace, répondre aux obligations réglementaires, développer des partenariats solides et maximiser les performances opérationnelles du cabinet.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Comprendre les obligations légales et réglementaires applicables à la gestion quotidienne d'un cabinet d'IOBSP ;
- Adapter les contrats et les procédures internes en fonction des évolutions légales ou des besoins du cabinet ;
- Organiser la relation entre le mandant et les mandataires pour garantir une collaboration efficace et conforme.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **IOBSP - Parcours cabinet - Structurer, contrôler et optimiser l'activité du cabinet en conformité (COBSP - MIOBSP)** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Conformité continue et vérification quinquennale
Vérification quinquennale des associations agréées
Mise à jour régulière des éléments internes du cabinet

II) Structurer et régir la collaboration avec le mandant et les partenariats du cabinet
Structurer la relation avec le mandant
Optimisation des outils fournis par le mandant
Les partenariats bancaires : conventions et bonnes pratiques
Interdiction du co-courtage en crédit

III) Gestion des litiges
Gérer les litiges

PROGRAMME DE FORMATION
IOBSP - PARCOURS CLIENT - RÉUSSIR SON BUSINESS D'INTERMÉDIATION EN CRÉDIT (COBSP - MIOBSP)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation explore les stratégies de développement du portefeuille clients, les techniques de prospection efficaces et les outils permettant de maximiser les opportunités d'affaires tout en respectant les obligations réglementaires du secteur.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Développer son portefeuille client ;
- Prospecter efficacement la clientèle.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **IOBSP - Parcours client - Réussir son business d'intermédiation en crédit (COBSP - MIOBSP)** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les fondations d'une relation client performante
Se présenter avec impact
Découvrir les besoins clients
Proposer des solutions adaptées

II) Accompagner, gérer les objections et fidéliser
Assurer un suivi rigoureux jusqu'à la concrétisation
Gérer les objections clients avec succès
Fidéliser et développer son réseau

PROGRAMME DE FORMATION
IOBSP - PARCOURS CLIENT - DÉCODER LES PROFILS CLIENTS ET ADAPTER SON APPROCHE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation propose une analyse des profils clients (particuliers, professionnels, entreprises), en abordant leurs besoins spécifiques, les enjeux réglementaires et les meilleures pratiques pour construire une relation client efficace et pérenne.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Identifier les différents types de clients ;
- Maitriser les enjeux liés à ces différents clients.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **IOBSP - Parcours client - Décoder les profils clients et adapter son approche** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les différentes types de clients et leurs spécificités
Découverte clients : Les informations indispensables en fonction de la typologie de clients
Projets et objectifs : Approche personnalisée pour une négociation réussie
II) Les comportements et attentes des clients
Identifier les besoins émotionnels et financiers des clients
Techniques de communication adaptée
Exemples pratiques et mise en situation

PROGRAMME DE FORMATION
IOBSP - PARCOURS CLIENT - MAÎTRISER LA DOCUMENTATION RÉGLEMENTAIRE EN TANT QU'IOBSP

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation aborde les obligations légales et les bonnes pratiques liées à la collecte, la rédaction et la conservation des documents réglementaires, garantissant ainsi la conformité des pratiques avec la réglementation en vigueur.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les différents aspects de la réglementation IOBSP.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de la banque ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **IOBSP - Parcours client - Maîtriser la documentation réglementaire en tant qu'IOBSP** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les différentes types de clients et leurs spécificités
Découverte clients : Les informations indispensables en fonction de la typologie de clients
Projets et objectifs : Approche personnalisée pour une négociation réussie
II) Les comportements et attentes des clients
Identifier les besoins émotionnels et financiers des clients
Techniques de communication adaptée
Exemples pratiques et mise en situation

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IOBSP - CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation parle des aspects juridiques et réglementaires du crédit immobilier, les étapes clés de la constitution d'un dossier, ainsi que les critères d'octroi, afin de permettre aux professionnels de conseiller efficacement leurs clients dans leurs projets immobiliers.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Matriser la réglementation du crédit immobilier.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IOBSP - Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **7 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Crédit immobilier : 7

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à la réglementation IOBSP
II) Les fondamentaux du crédit immobilier
III) Le devoir de conseil et l'accompagnement du client
IV) Montage et gestion des dossiers de crédit immobilier
V) Risques et bonnes pratiques en matière de crédit immobilier

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IOBSP - RÈGLEMENTAIRE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation parle des principales réglementations encadrant l'activité des IOBSP, notamment en matière de protection des consommateurs, de transparence et de conformité, tout en fournissant des outils pratiques pour leur mise en œuvre dans le quotidien professionnel.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaitre la réglementation des IOBSP.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IOBSP - Règlementaire** représente un volume horaire d'enseignement de **7 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Crédit immobilier : 7

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction générale à la réglementation des IOBSP
II) Obligations de conseil et d'information des IOBSP
III) Conformité et gestion des risques pour les IOBSP
IV) Lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme (LCB-FT)

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IOBSP - CRÉDIT AUX PARTICULIERS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation couvre les aspects juridiques et réglementaires relatifs aux crédits destinés aux particuliers, ainsi que les bonnes pratiques pour accompagner les clients dans leurs projets, depuis la constitution du dossier jusqu'à la finalisation de l'opération.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les aspects juridiques et réglementaire liés aux crédits aux particuliers.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de la banque ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IOBSP - Crédit aux particuliers** représente un volume horaire d'enseignement de **8 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 8h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à la réglementation de l'intermédiation pour les crédits aux particuliers
II) Les différents types de crédits aux particuliers
III) Le devoir de conseil et l'analyse de la solvabilité du particulier
IV) Montage et gestion des dossiers de crédit aux particuliers
V) Risques et bonnes pratiques en matière de crédit aux particuliers

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IOBSP - LA NÉGOCIATION ET LA RELATION CLIENT IOBSP

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation aborde les techniques de négociation, les outils de communication adaptés et les bonnes pratiques pour établir une relation client de qualité, tout en respectant les exigences réglementaires spécifiques au métier d'IOBSP.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les techniques de négociation ;
- Adapter les outils de communication en fonction des situations.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels IOBSP ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IOBSP - La négociation et la relation client IOBSP** représente un volume horaire d'enseignement de **8 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 8h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Relation client

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à la réglementation IOBSP et devoir de conseil dans la relation client
II) Fondamentaux de la relation client en intermédiation bancaire
III) Techniques de négociation adaptées au secteur bancaire
IV) Le processus de vente en intermédiation bancaire
V) Outils et stratégies de fidélisation dans la relation client

PROGRAMME DE FORMATION
PACK DDA/IAS - ASSURANCE DE PERSONNES - ASSURANCE-VIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en assurance.

Cette formation aborde les aspects réglementaires, fiscaux et patrimoniaux de l'assurance-vie, ainsi que les bonnes pratiques pour accompagner les clients dans le choix et la gestion de leurs contrats, tout en respectant les obligations de conseil et de transparence.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser le mécanisme de l'assurance-vie.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack DDA/IAS - Assurance de personnes - Assurance-vie** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- Thématique(s) : Assurance-vie

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à la réglementation DDA/IAS
II) Assurance de personnes – Concepts de base
III) Assurance-vie : Aspects techniques et juridiques
IV) La relation client dans le cadre de l'assurance de personnes et de l'assurance-vie

PROGRAMME DE FORMATION
PACK DDA/IAS - ASSURANCES DE BIENS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en assurance.

Cette formation aborde les garanties, exclusions, obligations légales et enjeux spécifiques des contrats d'assurance de biens, en fournissant aux professionnels les compétences nécessaires pour conseiller efficacement leurs clients tout en respectant les obligations réglementaires.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser différentes assurances de biens : assurance habitation, automobile, MRP.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack DDA/IAS - Assurances de biens** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- Thématique(s) : Assurance de biens

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à la réglementation DDA/IAS
II) Assurances de biens – Concepts fondamentaux
III) Assurance habitation
IV) Assurance automobile
V) Assurances multirisques professionnelles (MRP)
VI) La relation client dans les assurances de biens

PROGRAMME DE FORMATION
PACK DDA/IAS - ASSURANCES DE PERSONNES - PRÉVOYANCE RETRAITE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en assurance.

Cette formation aborde les principes fondamentaux, les garanties, les produits disponibles ainsi que les aspects réglementaires et fiscaux, pour accompagner les professionnels dans le conseil et la mise en place de solutions adaptées aux besoins de prévoyance et de préparation à la retraite de leurs clients.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les aspects juridiques et réglementaires des produits prévoyance.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack DDA/IAS - Assurances de personnes - Prévoyance Retraite** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IAS/DDA : Prévoyance / Santé : 15
- Thématique(s) : Prévoyance, retraite

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of

management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à la réglementation DDA/IAS
II) Assurances de personnes – Concepts fondamentaux
III) Les produits de prévoyance
IV) Prévoyance retraite : Aspects techniques et juridiques
V) La relation client dans la prévoyance et la retraite

PROGRAMME DE FORMATION
PACK DDA/IAS - LA NÉGOCIATION ET LA RELATION CLIENT DDA/IAS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des intermédiaires en assurance.

Cette formation aborde les techniques de négociation, les outils de communication adaptés et les bonnes pratiques pour établir une relation client de qualité, tout en respectant les obligations de transparence, de conseil et de conformité réglementaire propres au secteur de l'assurance.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les techniques de négociation ;
- Adapter les outils de communication en fonction des situations.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'assurance ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack DDA/IAS - La négociation et la relation client DDA/IAS** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 15
- Thématique(s) : Relation client

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of

management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à la réglementation DDA/IAS
II) Les bases de la relation client en assurance
III) Les techniques de négociation en assurance
IV) Le processus de vente en assurance
V) Les outils de gestion de la relation client

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IMMO - AGENT IMMOBILIER : ENRICHIR SES CONSEILS AVEC UNE DIMENSION PATRIMONIALE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des professionnels de l'immobilier.

Cette formation aborde les fondamentaux de la gestion de patrimoine, les interactions entre immobilier et fiscalité, ainsi que les outils et stratégies pour accompagner les clients dans leurs projets patrimoniaux, tout en respectant les cadres juridiques et réglementaires.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaitre les dispositifs fiscaux immobilier ;
- Proposer des stratégies immobilières adaptées à leurs clients.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'immobilier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IMMO - Agent Immobilier : Enrichir ses conseils avec une dimension patrimoniale** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- Thématique(s) : Réglementation

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à la gestion de patrimoine
II) Dispositifs fiscaux immobiliers
III) Diversification du patrimoine immobilier
IV) Transmission et succession de biens immobiliers
V) Les bases de la relation client

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IMMO - INVESTISSEMENT ET LOCATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des professionnels de l'immobilier.

Cette formation aborde les aspects juridiques, fiscaux et financiers de l'investissement immobilier, ainsi que les spécificités de la gestion locative, afin de permettre aux participants de proposer des solutions adaptées aux besoins et objectifs patrimoniaux de leurs clients.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les aspects juridiques, fiscaux et financiers de l'investissement immobilier et de la gestion locative.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'immobilier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IMMO - Investissement et location** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- Thématique(s) : Immobilier, location

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les bases de l'investissement immobilier : Choix des biens, financement, et rentabilité des investissements.
II) Fiscalité immobilière.
III) Stratégies de location : Location meublée vs nue, gestion locative et loyers adaptés au marché.
IV) Montage juridique et protection des actifs : Utilisation des SCI, démembrement de propriété.
V) Gestion des risques et assurances : Protéger son investissement avec les assurances et garanties locatives.

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IMMO - LA NÉGOCIATION ET LA RELATION CLIENT IMMO

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des professionnels de l'immobilier.

Cette formation aborde les techniques de négociation adaptées aux transactions immobilières, les outils de communication pour établir une relation de confiance et les bonnes pratiques pour répondre aux attentes des clients tout en respectant les exigences juridiques et déontologiques du secteur.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser les techniques de négociation ;
- Adapter les outils de communication en fonction des situations.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'immobilier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IMMO - La négociation et la relation client IMMO** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- Thématique(s) : Relation client

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of

management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les bases de la négociation immobilière : Techniques de négociation spécifiques à l'immobilier.
II) Compréhension des besoins du client : Adapter l'offre à la demande, écoute active, identification des besoins cachés.
III) Gestion des objections et des attentes : Répondre aux préoccupations des clients et gestion des obstacles.
IV) Fidélisation du client : Stratégies de suivi post-transaction pour maintenir la relation à long terme.
V) Gestion des conflits dans l'immobilier : Techniques pour désamorcer les tensions lors des négociations difficiles.

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IMMO - RÈGLEMENTAIRE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des professionnels de l'immobilier.

Cette formation couvre les cadres juridiques applicables, les obligations professionnelles des acteurs de l'immobilier, et les enjeux de conformité, afin de garantir une pratique en adéquation avec les exigences du secteur.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Maitriser le cadre réglementaire applicable aux professionnels de l'immobilier.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir une connaissance générale sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'immobilier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IMMO - Règlementaire** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2
- Thématique(s) : Immobilier

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les bases de la réglementation immobilière
II) Cadre juridique des transactions immobilières : Contrats de vente, compromis, baux et conditions suspensives
III) Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ?
IV) Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations
V) Obligations des professionnels de l'immobilier en matière de vigilance LCB-FT et de déclaration à TRACFIN
VI) Obligations de conseil et de transparence : Respect des normes de conseil, notamment en matière de diagnostics techniques
VII) Droits des consommateurs et protection des acheteurs

PROGRAMME DE FORMATION
PACK CGP DÉMARRAGE : BIEN CONNAITRE MES OBLIGATIONS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation professionnelle

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent acquérir des bases sur la gestion du cabinet et le parcours client.

Cette formation couvre tous les aspects réglementaires liés au cabinet et au parcours client.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaitre les obligations réglementaires liées à la profession de CGP.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir des connaissances en gestion de patrimoine ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack CGP démarrage : bien connaitre mes obligations** représente un volume horaire d'enseignement de **7 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 5h IAS/DDA
- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 5
- IOBSP : Crédit immobilier : 2
- Thématique(s) : Réglementation, Conseiller en gestion de patrimoine

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations),

Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Découverte de l'environnement du CGP
A) Qu'est-ce qu'un CGP
B) L'environnement réglementaire
C) Formation continue
II) La médiation
III) La réforme du courtage
IV) Gestion du personnel et des ressources humaines
V) Les différents parcours réglementaires
VI) LCB-FT
VII) Le démarchage téléphonique - assurances
VIII) Les mentions obligatoires
IX) Archivage et conservation de documents
X) Plan de continuité de l'activité (PCA)

PROGRAMME DE FORMATION
PACK CGP DÉMARRAGE : DÉCOUVERTE DES BASES JURIDIQUES DU MÉTIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation professionnelle

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent acquérir des bases sur la gestion du cabinet et le parcours client.

Cette formation couvre les principaux domaines d'intervention du CGP, notamment les aspects juridiques, fiscaux, financiers et patrimoniaux, ainsi que les bonnes pratiques pour accompagner les clients dans la structuration et l'optimisation de leur patrimoine.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Comprendre les procédures à mettre en place pour respecter les obligations réglementaires.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir des connaissances en gestion de patrimoine ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack CGP démarrage : découverte des bases juridiques du métier** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 12h IAS/DDA
- 3h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 12
- IOBSP : Crédit immobilier : 3
- Thématique(s) : Réglementation, Conseiller en gestion de patrimoine

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

A) Les régimes matrimoniaux-PACS-concubinage
B) Les donations
C) Les successions
D) L'assurance vie
E) Le PER
F) Les contrats collectifs de prévoyance et de santé au profit des salariés
G) Investissement immobilier

PROGRAMME DE FORMATION
PACK CGP EXPERT 2025 : FORMATION CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack CGP 2025 - Expert - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement, RAC et autres activités) ; (1h) Prêts viagers hypothécaires.
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h) ;
- les conseillers en investissements financiers par l'instruction AMF DOC 2020-04 (7h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier, les conseillers en investissements financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack CGP Expert 2025 : Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **33 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF
- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 9h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IAS/DDA : Prévoyance / Santé : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Prêts viagers hypothécaires : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Finance, LCB-FT, Gestion de patrimoine particulier

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Private equity 3H IAS
II) Produits structurés 3H IAS
III) LCB FT dans les secteurs de l'intermédiation 3H IAS / 4H IMMO / 2H IOBSP Crédit Immobilier / 1H IOBSP Crédit consommation et trésorerie - Fourniture de Services de paiement - Prêts viagers hypothécaires - Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc
IV) Fiscalité immobilière 4H IMMO / 3H IOBSP Crédit Immobilier
V) L'adaptation du régime matrimonial au risque professionnel 4H IMMO / 1H IOBSP Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc
VI) Conformité et gestion des risques dans la distribution d'assurance 2H IAS
VII) La protection du consommateur en assurance 2H IAS
VIII) Finance durable : se repérer dans les différents labels 2H IAS
IX) Le devoir de conseil et l'accompagnement du client 2H IMMO / 2H IOBSP Crédit Immobilier
X) Actualisation des connaissances des CIF 2025 - 7h CIF
A) Le parcours Client : Présentation parcours, la prestation de conseil par un CIF, les étapes.
B) La catégorisation du client : Rappel typologie de clientèle MIFID 2, rappel concernant l'interdiction de catégoriser son client, l'information du client.
C) Le CIF et ses autres activités de conseil en gestion de patrimoine
D) La déclaration d'adéquation : Formalisation, l'adéquation de la transaction, du service ou de l'opération, justification de l'adéquation, Gouvernance des produits et évaluation de l'adéquation et L'évaluation périodique de l'adéquation.
E) Focus sanctions AMF
F) Les différents types de risques : L'exigence d'une bonne commercialisation, définition des risques. Focus: les risques dans le DIC PRIIPS.
G) LCBFT - la classification des risques : Le principe de l'approche par les risques, les axes de la classification des risques, les sources de la classification des risques.
H) Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers

PROGRAMME DE FORMATION
PACK EXPERT 2025 : FORMATION IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack 2025 - Expert - IOBSP - IMMO - IAS » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement, RAC et autres activités) ; (1h) Prêts viagers hypothécaires.
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Expert 2025 : Formation IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **26 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 9h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IAS/DDA : Prévoyance / Santé : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Prêts viagers hypothécaires : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Finance, LCB-FT, Gestion de patrimoine particulier

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Private equity 3H IAS
II) Produits structurés 3H IAS
III) LCB FT dans les secteurs de l'intermédiation 3H IAS / 4H IMMO / 2H IOBSP Crédit Immobilier / 1H IOBSP Crédit consommation et trésorerie - Fourniture de Services de paiement - Prêts viagers hypothécaires - Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc
IV) Fiscalité immobilière 4H IMMO / 3H IOBSP Crédit Immobilier
V) L'adaptation du régime matrimonial au risque professionnel 4H IMMO / 1H IOBSP Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc
VI) Conformité et gestion des risques dans la distribution d'assurance 2H IAS
VII) La protection du consommateur en assurance 2H IAS
VIII) Finance durable : se repérer dans les différents labels 2H IAS
IX) Le devoir de conseil et l'accompagnement du client 2H IMMO / 2H IOBSP Crédit Immobilier

PROGRAMME DE FORMATION
ACTUALISATION DES CONNAISSANCES DES CIF 2025 - 7H

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des CIF.

Cette formation aborde les évolutions législatives et réglementaires récentes, les bonnes pratiques professionnelles, ainsi que les enjeux liés à la conformité et à la protection des investisseurs, pour permettre aux CIF de rester à jour et performants dans leur activité

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- Justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne disposant du statut CIF souhaitant répondre aux exigences de formation annuelle.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :

  - Avoir des notions relatives au conseil en investissement financier ;
  - Et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Actualisation des connaissances des CIF 2025 - 7h** représente un volume horaire d'enseignement de **7 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Emilie Mazzei (Avocat au barreau de Paris), Anne-Laure Blanchard (Gérante Vie-Legia Conseil), Cindy RUBAL HOYER (Présidente d'Axiess, audit et conseil en conformité)
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Le parcours client et la catégorisation du client
Le parcours Client : Présentation parcours, la prestation de conseil par un CIF, les étapes.
La catégorisation du client : Rappel typologie de clientèle MIFID 2, rappel concernant l'interdiction de catégoriser son client, l'information du client.
II) Le CIF et ses autres activités de conseil en gestion de patrimoine et sanctions AMF
III) La déclaration d'adéquation : Formalisation, l'adéquation de la transaction, du service ou de l'opération, justification de l'adéquation, Gouvernance des produits et évaluation de l'adéquation et L'évaluation périodique de l'adéquation.
IV) Les différents types de risques : L'exigence d'une bonne commercialisation, définition des risques. Focus: les risques dans le DIC PRIIPS.
V) LCBFT - la classification des risques : Le principe de l'approche par les risques, les axes de la classification des risques, les sources de la classification des risques.
VI) Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers

PROGRAMME DE FORMATION
PACK 2025 : FORMATION IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack 2025 : Formation IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h activité crédit immobilier ; (1h) activité crédit consommation et de trésorerie) ; (3h) Fourniture de Services de paiement ; (1h) Regroupement de crédits / RAC.
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les Intermédiaires en Assurances (IAS), les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP) et les professionnels en immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack 2025 : Formation IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **26 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 10h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 3
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 3
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 3
- IOBSP : Prêts viagers hypothécaires : 3
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum,messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les clés de la communication interpersonnelle - 3H IMMO / 3H IAS/DDA
II) Obligations de conseil et d'information en assurance - 3H IAS/DDA
III) La gestion du patrimoine du mineur - 3H IAS/DDA / 3H IOBSP Crédit Immobilier / 3H IMMO
IV) Cartographie des risques de blanchiment - 4H IMMO / 3H IOBSP Crédit Immobilier / 1H IOBSP Regroupement de crédits / RAC
V) Fiscalité immobilière - 4H IMMO / 1H IOBSP Crédit Immobilier
VI) Investissement et transmission via une SARL familiale - 3H IAS/DDA
VII) La déclaration fiscale: exercices pratiques - 3H IOBSP Crédit consommation et trésorerie - Fourniture de Services de paiement - Prêts viagers hypothécaires - Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc
VIII) Private equity - 3H IAS/DDA

PROGRAMME DE FORMATION
PACK CGP 2025 : FORMATION CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack CGP 2025 : Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h activité crédit immobilier + une durée suffisante activité crédit commation et de trésorerie) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h).
- les conseillers en investissements financiers par l'instruction AMF DOC 2020-04 (7h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack CGP 2025 : Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **33 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF
- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 10h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 3
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 3
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 3
- IOBSP : Prêts viagers hypothécaires : 3
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum,messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les clés de la communication interpersonnelle - 3H IMMO / 3H IAS/DDA
II) Obligations de conseil et d'information en assurance - 3H IAS/DDA
III) La gestion du patrimoine du mineur - 3H IAS/DDA / 3H IOBSP Crédit Immobilier / 3H IMMO
IV) Cartographie des risques de blanchiment - 4H IMMO / 3H IOBSP Crédit Immobilier / 1H IOBSP Regroupement de crédits / RAC
V) Fiscalité immobilière - 4H IMMO / 1H IOBSP Crédit Immobilier
VI) Investissement et transmission via une SARL familiale - 3H IAS/DDA
VII) La déclaration fiscale: exercices pratiques - 3H IOBSP Crédit consommation et trésorerie - Fourniture de Services de paiement - Prêts viagers hypothécaires - Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc
VIII) Private equity - 3H IAS/DDA
IX) Actualisation des connaissances des CIF 2025 - 7H CIF
A) Le parcours client : présentation parcours, la prestation de conseil par un CIF, les étapes
B) La catégorisation du client : Rappel typologie de clientèle MIFID 2, rappel concernant l'interdiction de catégoriser son client, l'information du client
C) Le CIF et ses autres activités de conseil en gestion de patrimoine
D) La déclaration d'adéquation : formalisation, l'adéquation de la transaction, du service ou de l'opération, justification de l'adéquation, gouvernance des produits et évaluation de l'adéquation et l'évaluation périodique de l'adéquation
E) Focus sanctions AMF
F) Les différents types de risques : L'exigence d'une bonne commercialisation, définition des risques. Focus: les risques dans le DIC PRIIPS
G) LCBFT - la classification des risques : Le principe de l'approche par les risques, les axes de la classification des risques, les sources de la classification des risques
H) Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IAS DDA - GESTION DES SINISTRES EN ASSURANCE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'assurance et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle. JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- comprendre les documents et les procédures liés à la gestion des sinistres automobiles dans le respect du cadre contractuel et réglementaire ;
- analyser un dossier sinistre automobile afin d'en assurer un traitement rigoureux, de la déclaration à l'indemnisation.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant répondre aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances liées au secteur de l'assurance

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IAS DDA - Gestion des sinistres en assurance** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression, ...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Introduction à l'assurance et cadre général du sinistre

A) Les fondamentaux de l'assurance et de la gestion des sinistres
B) Le cadre juridique et réglementaire de l'assurance
C) Les obligations des intermédiaires en assurance en matière de sinistres
D) Le cycle de vie d'un sinistre et ses acteurs

II) Gestion opérationnelle et réglementaire des sinistres

A) La Réception et analyse d'un dossier de sinistre
B) Les principes d'indemnisation et de subrogation
C) La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
D) La gestion des réclamations et la médiation en assurance

III) Gestion stratégique des sinistres

A) Maitriser la relation client dans la gestion des sinistres
B) Gestion des réclamations et résolution des litiges
C) Transparence et accompagnement du client

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IAS DDA - GESTION AVANCÉE DES SINISTRES EN ASSURANCE : CONFORMITÉ, SÉCURISATION DES DONNÉES ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'assurance et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle. JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- comprendre les documents et les procédures liés à la gestion des sinistres automobiles dans le respect du cadre contractuel et réglementaire ;
- analyser un dossier sinistre automobile afin d'en assurer un traitement rigoureux, de la déclaration à l'indemnisation.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant répondre aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances liées au secteur de l'assurance

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IAS DDA - Gestion avancée des sinistres en assurance : conformité, sécurisation des données et lutte contre la fraude** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression, ...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Conformité et cadre réglementaire avancé

A) Evolution du cadre légal et réglementaire en assurance
B) Le RGPD appliqué à la gestion des sinistres
C) La sécurisation des données et prévention des cyberattaques

II) Gestion avancée des sinistres automobiles

A) Maîtriser les conventions IRSA et IRCA
B) Optimisation de la gestion des sinistres automobiles
C) Indemnisation et recours en sinistres automobiles

III) Lutte contre la fraude et l'optimisation de la gestion des sinistres

A) Détection et typologie des fraudes en assurance
B) Stratégies de prévention et lutte contre la fraude
C) Gestion des litiges et contentieux en sinistres frauduleux

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IAS DDA - ASSURANCES CINÉMA ET PUBLICITÉ

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'assurance et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle. JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- comprendre les documents relatifs aux assurances et à la gestion des risques applicables aux productions audiovisuelles et événementielles ;
- analyser les documents relatifs aux assurances et à la gestion des risques applicables aux productions audiovisuelles et événementielles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant répondre aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances liées au secteur de l'assurance

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IAS DDA - Assurances Cinéma et Publicité** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression, ...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. Introduction et cadre réglementaire
II. Assurances pour les tournages
III. Assurances pour l'événementiel et le spectacle vivant
IV. Gestion des sinistres et bonnes pratiques de conformité

PROGRAMME DE FORMATION
EXAMEN AMF* - FORMATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION :

Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le règlement général de l'AMF impose aux prestataires de services d'investissement et aux conseillers en investissements financiers de vérifier que les personnes exerçant certaines fonctions telles que définies par les articles 312-3 à 312-4, 314-9, 318-7 à 318-9 et 321-37 à 321-39, disposent d'un niveau de connaissances minimales sur des domaines relatifs à l'environnement réglementaire et déontologique et aux techniques financières.
*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF (agrément C-20 en date du 10 juillet 2018).

Objectifs de la formation :
L'objectif de cette réglementation est de s'assurer que les personnes concernées:
- ont une connaissance minimale de l'environnement réglementaire, des textes, des usages et des pratiques de marché, ainsi que des produits et services financiers ;
- disposent d'une culture et d'un vocabulaire communs ;
- peuvent répondre de façon appropriée aux questions des épargnants ;
- et, le cas échéant, les orienter vers des personnes plus expertes.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les Conseillers en Investissements Financiers (CIF) ainsi que les personnes exerçant les fonctions définies par les articles 312-3 à 312-4, 314-9, 318-7 à 318-9 et 321-37 à 321-39 du règlement général de l'AMF chez les Prestataires de Services d'Investissement (PSI).
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - appartenir à l'une des trois grandes catégories de personnes suivantes :
  1) celles qui, chez les prestataires de services d'investissement, y compris les sociétés de gestion de portefeuille, informent ou conseillent des clients en vue de transactions sur instruments financiers,
  2) celles qui, pour les mêmes prestataires, exercent des fonctions clés déterminées sur les marchés financiers et/ou dans les relations avec les investisseurs,
  3) les conseillers en investissements financiers, CIF personnes physiques, dirigeants et salariés de CIF personnes morales, dès lors que ces salariés délivrent des conseils en investissement à la clientèle.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Examen AMF* - Formation** représente un volume horaire d'enseignement de **30 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Cette formation permet au candidat de se présenter à une seconde session d'examen en cas d'échec à la première session.

Un examen final d'une durée de 2 heures portant sur 120 QCM.
L'examen ne peut pas être fractionné en plusieurs séquences et sur plusieurs jours. Il n'est pas autorisé de réussite par bloc ou par segment de l'examen.
Le niveau de réussite est fixé à 80% de bonnes réponses pour les questions liées aux sujets « C » (culture financière) et à 80% de bonnes réponses pour les questions liées aux sujets « A » (connaissances indispensables). Les deux catégories ne sont pas fongibles et ne peuvent pas se compenser.

L'examen se déroule à distance, par internet. Préalables techniques indispensables au passage de l'examen :
- disposer d'une connexion internet stable (via votre réseau personnel ou le partage de connexion de votre téléphone) ;
- disposer d'un ordinateur (tablettes et chromebooks non autorisés) avec un seul écran connecté ;

- système d'exploitation minimum requis : Windows 8.1 ou Mac OS X 10.11 El Capitan ;
- disposer d'une webcaméra (la surveillance par webcaméra est une condition indispensable au passage de cet examen) ;
- télécharger un logiciel sur votre ordinateur (le lien sera communiqué une semaine avant l'examen) ;
- utiliser Google Chrome comme navigateur internet ;
- en cas de passage de l'examen avec un ordinateur professionnel ou au sein d'une structure professionnelle, consulter le service informatique de sa structure en cas de blocage au niveau du micro, de la webcaméra ou du logiciel utilisé lors de l'examen.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international
2. Déontologie, conformité et organisation déontologique des établissements
3. Sécurité financière : lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption ; les embargos
4. Réglementation "Abus de marché"
5. Commercialisation d'instruments financiers, démarchage bancaire et financier, vente à distance et conseil du client
6. Relation avec les clients
7. Instruments financiers, crypto-actifs et leurs risques
8. Gestion collective / Gestion pour compte de tiers
9. Fonctionnement et organisation des marchés
10. Post-marché et infrastructures de marché
11. Emissions et opérations sur titres
12. Bases comptables et financières

PROGRAMME DE FORMATION
EXAMEN AMF FINANCE DURABLE* - FORMATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION :

Examen AMF Finance durable en application des articles 312-5, 318-9, 321-39 et 325-26 du règlement général de l'AMF

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, qui s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée, est un organisme de formation certifié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'examen AMF Finance durable depuis le 28 septembre 2021 sous le numéro FD-4. L'examen finance durable est un module complémentaire à l'examen AMF sur le contenu des connaissances minimales (il ne permet donc pas l'obtention du statut CIF).
*Examen AMF Finance durable en application des articles 312-5, 318-9, 321-39 et 325-26 du règlement général de l'AMF

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- disposer d'une culture générale du cadre institutionnel et économique de la finance durable,
- comprendre les concepts essentiels du cadre institutionnel et économique de la finance durable,
- acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées, afin d'être en capacité de collecter les préférences des clients et de proposer des produits adaptés à leurs besoins

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : L'examen finance durable s'adresse en particulier aux professionnels exerçant la fonction de vendeur et souhaitant disposer d'une culture générale du cadre institutionnel et économique de la finance durable, en comprendre les concepts essentiels et acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées, afin d'être en capacité de collecter les préférences des clients et de proposer des produits adaptés à leurs besoins.
  Il est également accessible à toute personne désireuse de démontrer l'acquisition de connaissances socles de « place » dans le domaine.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir de l'appétence pour le domaine de la finance, et plus particulièrement pour la finance durable.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Examen AMF Finance Durable* - Formation** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Cette formation permet au candidat de se présenter à une seconde session d'examen en cas d'échec à la première session.

Un examen final d'une durée de 1 heure et 30 minutes portant sur 60 QCM.
L'examen ne peut pas être fractionné en plusieurs séquences et sur plusieurs jours. Il n'est pas autorisé de réussite par bloc ou par segment de l'examen.
Le niveau de réussite est fixé à 80% de bonnes réponses.

L'examen se déroule à distance, par internet. Préalables techniques indispensables au passage de l'examen :
- disposer d'une connexion internet stable (via votre réseau personnel ou le partage de connexion de votre téléphone) ;
- disposer d'un ordinateur (tablettes et chromebooks non autorisés) avec un seul écran connecté ;
- système d'exploitation minimum requis : Windows 8.1 ou Mac OS X 10.11 El Capitan ;
- disposer d'une webcaméra (la surveillance par webcaméra est une condition indispensable au passage de cet examen) ;
- télécharger un logiciel sur votre ordinateur (le lien sera communiqué une semaine avant l'examen) ;
- utiliser Google Chrome comme navigateur internet ;
- en cas de passage de l'examen avec un ordinateur professionnel ou au sein d'une structure professionnelle, consulter le service informatique de sa structure en cas de blocage au niveau du micro, de la webcaméra ou du logiciel utilisé lors de l'examen.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et attestation de réussite en cas d'obtention de l'examen par le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé…).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) La finance durable et les principales notions
II) Le cadre réglementaire français et européen
A) L'harmonisation et l'accroissement de la transparence
B) La durabilité des activités d'un point de vue environnemental
C) L'impact sur la réglementation européenne et française existante
III) Les entreprises et les acteurs non financiers : les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
IV) Les approches extra financières dans le domaine de la gestion d'actifs
V) La commercialisation des produits liés à la finance durable

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET DE FORMATION ORIAS LIVRET CIF

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Livret CIF est nécessaire pour toutes les personnes souhaitant obtenir la capacité professionnelle requise pour le statut de Conseiller en Investissements Financiers (sous réserve de justifier en plus de l'examen AMF (*en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF).

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant capable de :
- répondre aux exigences fixées par l'AMF en matière de compétence professionnelle des Conseillers en Investissements Financiers (sous réserve de justifier en plus de l'examen AMF*) ;
- connaître l'ensemble de l'environnement technique et réglementaire de l'activité.
*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir le statut de Conseiller en investissements financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions relatives aux services et aux marchés financiers ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret de formation ORIAS Livret CIF** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Emeric LEBEL (Ingénieur patrimonial, chercheur), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités), Virginie TRICOIT (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances. Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 50% de bonnes réponses. En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : Connaissances générales sur le conseil en investissements financiers

Le statut de Conseiller en Investissements Financiers
Les instruments financiers
La supervision des Conseillers en Investissements Financiers

Module 2 : Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers

Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers
Les services d'investissement
Le régime de l'offre au public de titres financiers
Les différents types de risques

Module 3 : Règles de bonne conduite des Conseillers en Investissements Financiers

Confidentialité, protection des données personnelles, enregistrement et conservation des données
La connaissance et l'évaluation du client
L'obligation de vérifier le caractère adéquat produit/service recommandé
L'information du client

Module 4 : Règles d'organisation des Conseillers en Investissements Financiers

Les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement
La règlementation pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
Le traitement des réclamations clients

Module 5 : La gouvernance des instruments financiers

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET CIF (ORIAS) ET EXAMEN AMF*

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret CIF (ORIAS) et examen AMF* est une double formation qui permet d'obtenir la capacité professionnelle requise pour le statut de Conseiller en investissements financiers (CIF).
Elle se compose de la réalisation du livret de formation 150 h (ORIAS) nécessaire pour toutes les personnes souhaitant obtenir la capacité professionnelle requise pour le statut de Conseiller en Investissements Financiers, ainsi que de l'examen AMF* (obligatoire pour obtenir le statut CIF en vertu du règlement général de l'AMF).
*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF (agrément C-20 en date du 10 juillet 2018).

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences fixées par l'AMF en matière de compétence professionnelle des Conseillers en Investissements Financiers ;
- connaître l'ensemble de l'environnement technique et réglementaire de l'activité.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir le statut de Conseiller en investissements financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions relatives aux services et aux marchés financiers ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret CIF (ORIAS) et examen AMF*** représente un volume horaire d'enseignement de **180 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Le livret CIF 150h fait l'objet d'un examen sous forme d'un QCM de fin de formation sur la plateforme de formation permettant d'attester de l'acquisition des connaissances. Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses. En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

L'examen AMF se déroule selon les modalités fixées par l'Autorité des marchés financiers. A savoir :
- un examen final d'une durée de 2 heures portant sur 120 QCM ;
- L'examen ne peut pas être fractionné en plusieurs séquences et sur plusieurs jours. Il n'est pas autorisé de réussite par bloc ou par segment de l'examen ;
- Le niveau de réussite est fixé à 80% de bonnes réponses pour les questions liées aux sujets « C » (culture financière) et à 80% de bonnes réponses pour les questions liées aux sujets « A » (connaissances indispensables). Les deux catégories ne sont pas fongibles et ne peuvent pas se compenser.

L'examen se déroule à distance, par internet. Préalables techniques indispensables au passage de l'examen :
- disposer d'une connexion internet stable (via votre réseau personnel ou le partage de connexion de votre téléphone) ;
- disposer d'un ordinateur (tablettes et chromebooks non autorisés) avec un seul écran connecté ;
- système d'exploitation minimum requis : Windows 8.1 ou Mac OS X 10.11 El Capitan ;
- disposer d'une webcaméra (la surveillance par webcaméra est une condition indispensable au passage de cet examen) ;
- télécharger un logiciel sur votre ordinateur (le lien sera communiqué une semaine avant l'examen) ;
- utiliser Google Chrome comme navigateur internet ;
- en cas de passage de l'examen avec un ordinateur professionnel ou au sein d'une structure professionnelle, consulter le service informatique de sa structure en cas de blocage au niveau du micro, de la webcaméra ou du logiciel utilisé lors de l'examen.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances. Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 50% de bonnes réponses. En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Livret de formation CIF 150 h :
Module 1 : Connaissances générales sur le conseil en investissements financiers
- Le statut de Conseiller en Investissements Financiers
- Les instruments financiers
- La supervision des Conseillers en Investissements Financiers

Module 2 : Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiersLe démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers
- Les services d'investissement
- Le régime de l'offre au public de titres financiers
- Les différents types de risques

Module 3 : Règles de bonne conduite des Conseillers en Investissements Financiers
- Confidentialité, protection des données personnelles, enregistrement et conservation des données
- La connaissance et l'évaluation du client
- L'obligation de vérifier le caractère adéquat produit/service recommandé
- L'information du client

Module 4 : Règles d'organisation des Conseillers en Investissements Financiers
- Les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement
- La règlementation pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Le traitement des réclamations clients

Module 5 : La gouvernance des instruments financiers

Examen AMF 30h :
1. Cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international
2. Déontologie, conformité et organisation déontologique des établissements

3. Sécurité financière : lutte contre le Blanchiment, le terrorisme et la corruption ; les embargos
4. Réglementation "Abus de marché"
5. Commercialisation d'instruments financiers, démarchage bancaire et financier, vente à distance et conseil du client
6. Relation avec les clients
7. Instruments financiers, crypto-actifs et leurs risques
8. Gestion collective / Gestion pour compte de tiers
9. Fonctionnement et organisation des marchés
10. Post-marché et infrastructures de marché
11. Emissions et opérations sur titres
12. Bases comptables et financières

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP 40H OBTENTION DU STATUT IOBSP I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP I - cumul expérience professionnelle + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP niveau I nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation de 40 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP I - cumul expérience professionnelle + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP 40H OBTENTION DU STATUT IOBSP I - CUMUL STATUT IOBSP NIVEAU II + FORMATION (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP I - cumul statut IOBSP niveau II + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut d'IOBSP niveau I nécessite que l'apprenant justifie du statut IOBSP niveau II en sus de la formation de 40 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP I - cumul statut IOBSP niveau II + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL STATUT IOBSP NIVEAU III (HORS CRÉDIT IMMOBILIER) + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul statut IOBSP niveau III (hors crédit immobilier) + formation - Compétence des salariés permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut nécessite que l'apprenant justifie du statut IOBSP niveau III (hors statut crédit immobilier) en sus de la formation de 12 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul statut IOBSP niveau III (hors crédit immobilier) + formation - Compétence des salariés** représente un volume horaire d'enseignement de **12 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 1 : Les savoirs généraux
I) Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
II) Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
III) Les fondamentaux du droit commun
IV) Les conditions d'accès et d'exercice
V) La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
VI) Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
I) Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
II) Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
III) Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
I) Les différents types de garanties
II) Leurs limites
III) Notions générales sur les sûretés
IV) Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
I) Généralités
II) Les risques couverts
III) Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
I) La protection du client
II) La prévention du surendettement et l'endettement responsable
III) La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
I) Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
II) Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

III) La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
IV) Ses conséquences pour l'IOBSP
V) ACPR : compétences, contrôle, sanctions
VI) DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
VII) ORIAS : compétences, contrôle
VIII) Rôle de l'autorité de publicité

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier .

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **24 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Module de spécialités (obligatoire) : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **18 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 1 : Les savoirs généraux
I) Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
II) Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
III) Les fondamentaux du droit commun
IV) Les conditions d'accès et d'exercice
V) La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
VI) Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
I) Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
II) Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
III) Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
I) Les différents types de garanties
II) Leurs limites
III) Notions générales sur les sûretés
IV) Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
I) Généralités
II) Les risques couverts
III) Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
I) La protection du client
II) La prévention du surendettement et l'endettement responsable
III) La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
I) Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation

et de leurs sanctions
II) Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
III) La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
IV) Ses conséquences pour l'IOBSP
V) ACPR : compétences, contrôle, sanctions
VI) DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
VII) ORIAS : compétences, contrôle
VIII) Rôle de l'autorité de publicité

Module de spécialités (obligatoire) : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie
I) L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
II) Le crédit à la consommation
III) Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
IV) La préparation d'un dossier de crédit à la consommation

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **16 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 1 : Les savoirs généraux
I) Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
II) Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
III) Les fondamentaux du droit commun
IV) Les conditions d'accès et d'exercice
V) La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
VI) Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
I) Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
II) Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
III) Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
I) Les différents types de garanties
II) Leurs limites
III) Notions générales sur les sûretés
IV) Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
I) Généralités
II) Les risques couverts
III) Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
I) La protection du client
II) La prévention du surendettement et l'endettement responsable
III) La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
I) Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
II) Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

III) La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
IV) Ses conséquences pour l'IOBSP
V) ACPR : compétences, contrôle, sanctions
VI) DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
VII) ORIAS : compétences, contrôle
VIII) Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire) : Les services de paiements
I) L'environnement des services de paiement
II) Les différents services de paiement
III) Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
IV) La préparation d'un dossier de services de paiement

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **28 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit et crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit et crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit et crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **30 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur

patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION :
Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur

patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION :
Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit .

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur

patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **22 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP 40H OBTENTION DU STATUT IOBSP II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP II - cumul expérience professionnelle + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau II, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau II en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP niveau II nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation de 40 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP II - cumul expérience professionnelle + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP 40H OBTENTION DU STATUT IOBSP II - CUMUL STATUT IOBSP NIVEAU III (HORS STATUT CRÉDIT IMMOBILIER) + FORMATION (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP II - cumul statut IOBSP niveau III (hors statut Crédit Immobilier) + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau II, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau II en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut d'IOBSP niveau II nécessite que l'apprenant justifie du statut IOBSP niveau III (hors statut crédit immobilier) en sus de la formation de 40 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP II - cumul statut IOBSP niveau III (hors statut Crédit Immobilier) + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IAS - NIVEAU I (LIVRET DE FORMATION ORIAS)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Livret IAS - Niveau I (Livret de formation ORIAS) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.

Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les courtiers en assurance (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire juridique associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IAS - Niveau I (Livret de formation ORIAS)** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 1 : Les savoirs généraux
La présentation du secteur de l'assurance
Les entreprises d'assurances
L'opération d'assurance
Les différentes catégories d'assurance
L'intermédiation en assurance
La relation avec le client
La lutte contre le blanchiment

Unité 2 : Les assurances de personnes : incapacité invalidité - décès - dépendance - santé
L'assurance contre les risques corporels
La dépendance
L'assurance complémentaire santé

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités

Unité 4 : Assurances de personnes : les contrats collectifs
L'assurance de groupe
Les contrats collectifs au profit des salariés

Unité 5 : Assurances de biens et de responsabilité
L'appréciation et la sélection du risque
Les différents types de contrats
Les assurances des risques de l'entreprise
La présentation des garanties et la tarification
La vie du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IAS NIVEAU I PASSERELLE (LIVRET DE FORMATION ORIAS) - UE 3 ET 4

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret IAS Niveau I PASSERELLE (Livret de formation ORIAS) - UE 3 et 4 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée.
Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les courtiers et les agents généraux en assurance (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IAS Niveau II présentant clairement les enseignements suivis (UE1, UE2, UE4 (attention cette UE est l'UE5 en niveau I))

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IAS Niveau I PASSERELLE (Livret de formation ORIAS) - UE 3 et 4** représente un volume horaire d'enseignement de **65 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités

ET
Unité 4 : Assurances de personnes : les contrats collectifs
L'assurance de groupe
Les contrats collectifs au profit des salariés

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IAS NIVEAU I PASSERELLE (LIVRET DE FORMATION ORIAS) - UE 4 ET 5

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret IAS Niveau I PASSERELLE (Livret de formation ORIAS) - UE 4 et 5 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée.
Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les courtiers et les agents généraux en assurance (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IAS Niveau II présentant clairement les enseignements suivis (UE1, UE2 et UE3).

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IAS Niveau I PASSERELLE (Livret de formation ORIAS) - UE 4 et 5** représente un volume horaire d'enseignement de **65 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 4 : Assurances de personnes : les contrats collectifs
L'assurance de groupe
Les contrats collectifs au profit des salariés

ET
Unité 5 : Assurances de biens et de responsabilité
L'appréciation et la sélection des risques
Les différents types de contrats
Les assurances des risques de l'entreprise
La présentation des garanties et la tarification
La vie du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IAS - NIVEAU II (LIVRET DE FORMATION ORIAS) - UE 1, 2 ET 3

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Livret IAS - Niveau II (Livret de formation ORIAS) - UE 1, 2 et 3 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau II, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise. JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataires en assurance (délivrance du livret niveau II) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau II en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire juridique associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IAS - Niveau II (Livret de formation ORIAS) - UE 1, 2 et 3** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Tronc commun : UV1 et 2
Unité 1 : Les savoirs généraux
La présentation du secteur de l'assurance
Les différentes catégories d'assurance
L'intermédiation en assurance
La relation avec le client
La lutte anti-blanchiment

Unité 2 : Les assurances de personnes : incapacité invalidité - décès - dépendance - santé
L'assurance contre les risques corporels
La dépendance
L'assurance complémentaire santé

Une spécialité au choix parmi les suivantes : UV3 ou UV4

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités

Unité 4 : Assurances de biens et de responsabilité
L'appréciation et la sélection des risques
Les différents types de contrats
Les assurances des risques de l'entreprise
La présentation des garanties et la tarification
La vie du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IAS - NIVEAU II (LIVRET DE FORMATION ORIAS) - UE 1, 2 ET 4

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Livret IAS - Niveau II (Livret de formation ORIAS) - UE 1, 2 et 4 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau II, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise. JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataires en assurance (délivrance du livret niveau II) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau II en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire juridique associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IAS - Niveau II (Livret de formation ORIAS) - UE 1, 2 et 4** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Tronc commun : UV1 et 2
Unité 1 : Les savoirs généraux
La présentation du secteur de l'assurance
Les différentes catégories d'assurance
L'intermédiation en assurance
La relation avec le client
La lutte anti-blanchiment

Unité 2 : Les assurances de personnes : incapacité invalidité - décès - dépendance - santé
L'assurance contre les risques corporels
La dépendance
L'assurance complémentaire santé

Une spécialité au choix parmi les suivantes : UV3 ou UV4

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités

Unité 4 : Assurances de biens et de responsabilité
L'appréciation et la sélection des risques
Les différents types de contrats
Les assurances des risques de l'entreprise
La présentation des garanties et la tarification
La vie du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - NIVEAU III - UE3

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE3 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau III, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou les mandataire d'assurance à titre accessoire (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE3** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 1 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation
I) La prise en compte des besoins
II) Les principales catégories de contrats
III) Les spécificités

PROGRAMME DE FORMATION
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - NIVEAU III - UE4

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE4permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau III, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou les mandataire d'assurance à titre accessoire (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE4** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 1 : Assurances de personnes : les contrats collectifs
I) L'assurance de groupe
II) Contrats collectifs au profit des salariés

PROGRAMME DE FORMATION
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - NIVEAU III - UE2

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE2 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau III, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou les mandataire d'assurance à titre accessoire (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE2** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Les assurances de personnes incapacité invalidité - décès - dépendance - santé
II) L'assurance contre les risques corporels (incapacité-invalidité-décès)
III) La dépendance
IV) L'assurance complémentaire santé

PROGRAMME DE FORMATION
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - NIVEAU III - UE1

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE1 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelleposées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau III, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou les mandataire d'assurance à titre accessoire (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE1** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) La présentation du secteur de l'assurance
II) Les entreprises d'assurances
III) L'opération d'assurance
IV) Les différentes catégories d'assurance
V) L'intermédiation en assurance
VI) La relation avec le client
VII) La lutte contre le blanchiment

PROGRAMME DE FORMATION
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - NIVEAU III - UE5

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE5 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau III, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou les mandataire d'assurance à titre accessoire (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE5** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 1 : Assurances de biens et de responsabilité
I) L'appréciation et la sélection du risque
II) Les différents types de contrats
III) Les assurances des risques d'entreprises
IV) La présentation des garanties et la tarification
V) La vie du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret IOBSP Niveau I (Livret de formation ORIAS - Dirigeant) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions

- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **100 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **70 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **140 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) :

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **110 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, SERVICE DE PAIEMENT ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **130 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **120 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **140 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, SERVICE DE PAIEMENT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité service de paiement et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **90 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommtion et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **140 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT, CRÉDIT DE CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement, crédit de consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement, crédit de consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT, CRÉDIT IMMOBILIER ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement, crédit immobilier et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement, crédit immobilier et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement, crédit immobilier et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET CRÉDIT DE TRÉSORERIE - (COMPLÉMENT IOBSP NIVEAU I)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Spécialité Crédit consommation et crédit de trésorerie - (complément IOBSP Niveau I) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et crédit de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IOBSP niveau I comprenant un module générale et les spécialités service de paiement, regroupement de crédit et crédit immobilier.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Spécialité Crédit consommation et crédit de trésorerie - (complément IOBSP Niveau I)** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL STATUT IOBSP NIVEAU II + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul statut IOBSP niveau II + formation - Compétence des salariés permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut nécessite que l'apprenant justifie du statut IOBSP niveau II en sus de la formation de 12 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul statut IOBSP niveau II + formation - Compétence des salariés** représente un volume horaire d'enseignement de **12 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **24 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Module de spécialités (obligatoire) : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **18 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et

de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Module de spécialités (obligatoire) : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **16 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et

de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Module de spécialités (obligatoire) : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **28 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit et crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit et crédit immobilier .

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit et crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **30 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **22 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **34 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP niveau II permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau II, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau II en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle

- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **50 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **42 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **74 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) :

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **56 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, SERVICE DE PAIEMENT ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **68 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **62 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **74 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, SERVICE DE PAIEMENT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité service de paiement et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **48 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommtion et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **74 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **74 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, service de paiement et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
SPÉCIALITÉ LE REGROUPEMENT DE CRÉDITS - (COMPLÉMENT IOBSP NIVEAU I)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Spécialité Le regroupement de crédits - (complément IOBSP Niveau I) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : le regroupement de crédits.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IOBSP niveau I comprenant un module générale et les spécialités crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et crédit immobilier.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Spécialité Le regroupement de crédits - (complément IOBSP Niveau I)** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, regroupement de crédit et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, regroupement de crédit et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur

patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **34 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur

patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT - (COMPLÉMENT IOBSP NIVEAU I)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Spécialité Service de paiement - (complément IOBSP Niveau I) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IOBSP niveau I comprenant un module générale et les spécialités crédit consommation et de trésorerie, regroupement de crédit et crédit immobilier.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Spécialité Service de paiement - (complément IOBSP Niveau I)** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) L'environnement des services de paiement
II) Les différents services de paiement
III) Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
IV) La préparation d'un dossier de services de paiement

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP 40 HEURES - NIVEAU III CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Livret IOBSP 40 heures - Niveau III Crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 9 juin 2016 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau III option crédit immobilier, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur, afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement niveau III option Crédit Immobilier ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III crédit immobilier en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP 40 heures - Niveau III Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Environnement de la banque et de l'assurance :
- Organisation du système bancaire international, européen et français
- La protection de la clientèle comme élément de la stabilité financière
- Le respect des règles de conformité des opérations à la réglementation et des règles de protection de la clientèle
- Le rappel de la législation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

2. Environnement du marché immobilier français
- La structure du marché immobilier
- Les différents acteurs et leurs rôles (les notaires, les agents immobiliers, les promoteurs, les lotisseurs, les constructeurs, les conseillers en investissements financiers, les conseillers en gestion de patrimoine, les IOBSP)
- Les bases du droit immobilier (les notions de propriété immobilière et de droit des sols, les différentes opérations immobilières finançables (neuf, y compris les opérations de vente en état futur d'achèvement, ancien, travaux), les procédures d'achat d'un bien immobilier, l'organisation et fonctionnement de la publicité foncière et le cadastre

3. Encadrement de la distribution du crédit aux consommateurs relatif aux biens immobilier à usage résidentiels (« crédit immobilier ») :
- Cadre normatif de la distribution du crédit immobilier (et, notamment champ d'application du régime du crédit immobilier, information précontractuelle (FISE), explications adéquates à fournir à l'emprunteur, mise en garde de l'emprunteur, évaluation de la solvabilité de l'emprunteur)
- Cadre normatif de la conclusion du contrat de crédit immobilier, notamment (émission de l'offre de crédit, conclusion du contrat de crédit et du contrat principal, remboursement anticipé, défaut de paiement, renégociation de crédit, contrat de prêt en devises étrangères à l'euro)
- Démarchage bancaire et financier et spécificités de la vente à distance : caractéristiques, encadrement normatif
- Connaissance des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non coemprunteur, dès la formation du contrat et en cours d'exécution

4. Les crédits immobiliers:
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit immobilier notamment:
- Le taux annuel effectif global et le coût total du crédit
– La durée du crédit
– Les taux fixes, variables, capés
– Le montant total dû par l'emprunteur
– Le nombre et le contenu des échéances
– Le tableau d'amortissement
– Les techniques de financement
– La nature et les caractéristiques des différentes formes de crédit immobiliers que la personne en formation est susceptible de commercialiser, en distinguant les besoins de financement auxquels elles sont susceptibles de répondre et les emprunteurs éligibles, notamment :
– les prêts classiques et les particularités bancaires
– le prêt relais
– les prêts aidés
– les prêts conventionnés PAS et PC
– le prêt à taux zéro

– le PEL-CEL
– les prêts au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)
– Les dispositifs d'investissements locatifs
– Les actes susceptibles d'intervenir au cours de la vie du crédit, notamment en cas de demande de remboursement anticipé

5. Les garanties :
– Les modalités de garantie des crédits et conditions de fonctionnement de la garantie
– Les différents types de garantie: garanties réelle et personnelle, hypothèque, privilèges immobiliers, cautionnement dont «caution bancaire» (forme et finalité), fonds de garantie

6. Les assurances :
– Notions générales sur les assurances des emprunteurs
– Les risques couverts
– Le principe de déliaison de l'assurance et du prêt, et la notion de «niveau de garantie équivalente»
– La fiche standardisée d'information
– Le dispositif AERAS

7. Les règles de bonne conduite et de rémunération :
– Les obligations professionnelles de protection de l'emprunteur
– exigence de connaissance de la situation financière et des besoins de l'emprunteur afin de proposer des crédits adaptés
– exigence de loyauté: obligation d'agir de manière honnête, équitable, transparente et professionnelle au mieux des droits et des intérêts des consommateurs
– Les règles de rémunération: prévention des conflits d'intérêts, gestion des risques

8. La prévention du surendettement et l'endettement responsable :
– Présentation et caractéristiques de situations de surendettement
– Connaissances et démarches nécessaires à la prévention du surendettement
– Présentation des principes et des procédures de traitement du surendettement
– Le traitement du surendettement: commission de surendettement, organisation, fonctionnement, saisine, rôle de la Banque de France

9. Contrôles et sanctions :
– Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions civiles et pénales
– ACPR et DGCCRF: compétences, contrôle, sanctions

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité crédit de consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure

à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
II) Le crédit à la consommation
III) Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
IV) La préparation d'un dossier de crédit à la consommation

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) L'environnement du regroupement de crédits
II) Le regroupement de crédits
III) Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
IV) Le dossier de regroupement

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) L'environnement des services de paiement
II) Les différents services de paiement
III) Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
IV) La préparation d'un dossier de services de paiement

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure

à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie
I) L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
II) Le crédit à la consommation
III) Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
IV) La préparation d'un dossier de crédit à la consommation

Module 2 : Les services de paiements
I) L'environnement des services de paiement
II) Les différents services de paiement
III) Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
IV) La préparation d'un dossier de services de paiement

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure

à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie
I) L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
II) Le crédit à la consommation
III) Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
IV) La préparation d'un dossier de crédit à la consommation

Module 2 : le regroupement de crédits
I) L'environnement du regroupement de crédits
II) Le regroupement de crédits
III) Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
IV) Le dossier de regroupement

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité regroupement de crédit et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité regroupement de crédit et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure

à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : le regroupement de crédits
I) L'environnement du regroupement de crédits
II) Le regroupement de crédits
III) Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
IV) Le dossier de regroupement
Module 2 : Les services de paiements
I) L'environnement des services de paiement
II) Les différents services de paiement
III) Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
IV) La préparation d'un dossier de services de paiement

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie, regroupement de crédit et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie, regroupement de crédit et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie
I) L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
II) Le crédit à la consommation
III) Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
IV) La préparation d'un dossier de crédit à la consommation

Module 2 : le regroupement de crédits
I) L'environnement du regroupement de crédits
II) Le regroupement de crédits
III) Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
IV) Le dossier de regroupement

Module 3 : Les services de paiements
I) L'environnement des services de paiement
II) Les différents services de paiement
III) Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
IV) La préparation d'un dossier de services de paiement

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU III CRÉDIT IMMOBILIER - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Livret complémentaire IOBSP Niveau III Crédit immobilier - cumul expérience professionnelle + formation permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 9 juin 2016 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Crédit immobilier, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III crédit immobilier) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III crédit immobilier en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années ou de 3 ans au cours des 10 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau III Crédit immobilier - cumul expérience professionnelle + formation** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Environnement de la banque et de l'assurance
A) La protection du client
B) Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
II) Les règles de bonne conduite et de rémunération
A) La prévention des conflits d'intérêts
III) La prévention du surendettement et de l'endettement responsable

PROGRAMME DE FORMATION
SPÉCIALITÉ LE CRÉDIT IMMOBILIER - (COMPLÉMENT IOBSP NIVEAU I)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Spécialité Le crédit immobilier - (complément IOBSP Niveau I) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IOBSP niveau I comprenant un module générale et les spécialités crédit consommation et de trésorerie, regroupement de crédit et service de paiement.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Spécialité Le crédit immobilier - (complément IOBSP Niveau I)** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse